

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

NEUROPHYSIOLOGIE 1			
Code	PAEG2B71ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Carlyne ARNOULD (carlyne.arnould@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise l'étude du fonctionnement des différents constituants du système nerveux central (systèmes tactile et visuel, systèmes vestibulaire et moteurs) et l'établissement de liens avec les symptômes cliniques observés chez des patients neurologiques

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable : de mémoriser, connaître, décrire et expliquer l'anatomie du système nerveux ainsi que le fonctionnement des différents constituants du système nerveux central (systèmes tactile et visuel, systèmes vestibulaire et moteurs); de comprendre les liens entre la neurophysiologie et les symptômes cliniques observés chez des patients neurologiques.

Les compétences abordées/travaillées et évaluées incluent les compétences: 1.3., 1.6., 6.1.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B71ERGA Neurophysiologie 1 36 h / 3 C

Contenu

Bases neurologiques (neurone, synapse chimique, neurotransmetteurs, cellules gliales, potentiel de membrane); Principaux systèmes sensoriels (généralités des systèmes sensoriels, système somato-sensoriel,

système visuel); Motricité (introduction, mécanorécepteurs myo-articulaires, réflexes spinaux, contrôle sous-cortical des réflexes spinaux par le tronc cérébral et le vestibule, motricité volontaire); Contrôle de la motricité volontaire (régulation par le cervelet et les noyaux gris centraux).

Démarches d'apprentissage

Trente-six heures de cours théorique par utilisation du système multimédia. Etablissement de liens entre la neurophysiologie et les symptômes cliniques observés chez des patients neurologiques lorsque cela est possible.

Dispositifs d'aide à la réussite

Explications complémentaires à la demande des étudiants.

Des interrogations seront effectuées régulièrement au cours du Q1 afin d'ancrer la matière.

Ouvrages de référence

Boisacq-Schepens, N. et Crommelinck, M. (2004). Neurosciences. Paris: Dunod.

Purves, D., Augustine G., Fitzpatrick, D., Hall, W., LaMantia, A-S. et McNamara, J. et Williams, M. (2005). Neurosciences + CD-ROM - Collection Neurosciences et cognition (3ème édition). Bruxelles: De Boeck.

Vibert, J-F., Sebille, A., Lavallard-Tousseau, M-C., Mazières, L. et Boureau, F. (2005). Neurophysiologie : De la physiologie à l'exploration fonctionnelle -Campus illustré. Paris: Elsevier.

Supports

Les copies des présentations powerpoint ainsi que des vidéos des présentations powerpoint commentées sont disponibles sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Interrogations au cours du Q1 (cote non récupérable) pour les étudiants en bloc 2 n'ayant pas accès aux stages de bloc3.

Examen écrit en Q1 et Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	25			Int	25
Période d'évaluation	Exe	75			Exe	75

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Les points des interrogations en Q1 sont conservés en Q3 et sont non récupérables.

Les étudiants de bloc2 et de bloc3 ayant encore l'UE neurophysiologie1 à représenter mais ayant accès aux stages de bloc3 seront uniquement cotés sur base de l'examen écrit (100%), les interrogations étant difficiles à organiser en parallèle des stages.

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près. Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique). D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant

dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).